

L'offre Gaz Energie Garantie 1, 2, 3 ou 4 ans

Fiche Descriptive

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

En souscrivant une offre à prix de marché de gaz naturel, en application de la loi Energie et Climat vous ne pouvez plus souscrire un contrat au tarif réglementé de gaz naturel. Mais vous pouvez de nouveau changer d'offre à prix de marché à tout moment et sans frais.

Caractéristiques de l'offre et options incluses

Offre à prix de marché gaz naturel 1, 2, 3 ou 4 ans avec un prix du kWh HTT fixe

- Services inclus :

> **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son(ses) contrat(s)

> **Service Ma conseil** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie (ce service nécessite un espace client et devra être activé par le client)

Prix de l'offre

(article 4 des Conditions Générales de Vente – CGV)

- Prix du Gaz naturel fixe sur le kWh HTT sur une durée de 1, 2, 3 ou 4 ans hors abonnement (prix hors évolution des impôts, taxes et contributions, de toute nature)

- Abonnement du Gaz naturel HTT indexé sur la part fixe du tarif d'utilisation du réseau public de gaz naturel qui évolue une fois par an à la hausse ou à la baisse

> Pour accéder aux prix de l'offre Gaz Energie Garantie 1, 2, 3 ou 4 ans, veuillez-vous référer à aux grilles de prix de l'offre disponibles en pages 3 et 4

Durée du contrat

(articles 3.2 et 3.4 des CGV)

Durée : 1, 2, 3 ou 4 ans (contrat à durée déterminée).

Renouvellement par tacite reconduction par période de même durée.

Date d'effet : mentionnée aux Conditions Particulières de Vente (CPV), elle est fixée avec le client.

Date d'échéance : elle est mentionnée aux CPV.

Facture et modalités de paiement

(articles 5.1 et 6.1 à 6.3 des CGV)

Modalités d'établissement de la facture : En l'absence d'index fourni à ENGIE, ci-après le fournisseur, par le distributeur, le fournisseur estime l'index du compteur ou les consommations du client à partir notamment de l'historique de consommation s'il existe ou de toute information communiquée par le distributeur ou le client.

Périodicité de la facture : tous les 2 mois ou tous les 12 mois en cas de mensualisation des paiements.

Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Elle permet au client de lisser ses paiements sur une période de 11 mois en payant un montant identique chaque mois. Lors de la première mise en place de la mensualisation, le fournisseur et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier avec les montants des mensualités à prélever à date fixe.

Délai de paiement : 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Support : papier ou électronique (pour en bénéficier le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique)

Modes de paiement : Prélèvement automatique, TIP SEPA, chèque, espèces ou carte bancaire par internet.

Incidents de paiement : A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités égales:

> Si le retard de paiement est compris entre 1 et 19 jours, à la somme restant due multipliée par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux de l'intérêt légal en vigueur.

> Si le retard de paiement est supérieur ou égal à 20 jours, à 5 % du montant de la somme restant due au 20ème jour de retard de paiement.

Conditions de révision des prix (article 4.3 des CGV)

Révision des prix du Gaz naturel à chaque échéance du contrat:

Le client sera informé, au plus tard 30 jours avant cette échéance, des nouveaux prix qui lui seront appliqués à compter de la date de renouvellement de son contrat. En cas de refus de ses nouveaux prix, le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier lui indiquant ces nouveaux prix pour résilier le contrat sans pénalité.

Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 11 des CGV)

La résiliation du contrat s'effectue par courrier. Le client peut également résilier par téléphone ou par internet.

En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Aucun frais de résiliation.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 6.5 des CGV)

Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement, le fournisseur peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues dans un délai de 15 jours restée infructueuse,

demander au distributeur la suspension de la fourniture de gaz et d'électricité pour le(s) PDL du client.

A défaut d'accord dans ce délai, le fournisseur peut, 20 jours après en avoir avisé le client par courrier, interrompre la fourniture. Il est entendu, qu'en pareil cas, le client ne peut revendiquer le remboursement d'aucun dommage quel qu'il soit ni aucune réduction de quelque nature que ce soit.

Les frais d'interruption et de rétablissement sont à la charge du client. En l'absence de paiement, le fournisseur peut résilier le contrat avant sa date d'échéance

Service clients et réclamations

Service Clients ENGIE

TSA 87 494 - 76934 ROUEN Cedex 09

N° service clients : 09 69 39 04 60 (appel non surtaxé)

> <http://particuliers.engie.fr>

Conditions générales de vente de Gaz et/ou d'Electricité V14012021OM.DOM

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur le prix du MWh), CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)et TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel).

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel (TSS) » auprès de leur fournisseur. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz.

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} juin 2021

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1^{er} jour ouvré du mois. Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.



Gaz Energie Garantie 1 an

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		96,00	111,69	202,32	248,72	202,32	248,72
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,05937	0,08136	0,04053	0,05875	0,04183	0,06031
	Groupe B			0,04111	0,05945	0,04241	0,06101
	Groupe C			0,04274	0,06140	0,04404	0,06296
	Groupe D			0,04483	0,06391	0,04613	0,06547
	Groupe E			0,04659	0,06602	0,04789	0,06758
	Groupe F			0,04909	0,06902	0,05039	0,07058
	Groupe G			0,05006	0,07019	0,05136	0,07175
	Groupe H			0,05006	0,07019	0,05136	0,07175

Groupe de communes A à H : les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : <https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html>



Gaz Energie Garantie 2 ans

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		99,38	115,26	202,32	248,72	202,32	248,72
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,06181	0,08429	0,04353	0,06235	0,04324	0,06200
	Groupe B			0,04411	0,06305	0,04382	0,06270
	Groupe C			0,04575	0,06502	0,04546	0,06467
	Groupe D			0,04783	0,06751	0,04754	0,06716
	Groupe E			0,04960	0,06964	0,04930	0,06928
	Groupe F			0,05210	0,07264	0,05181	0,07229
	Groupe G			0,05307	0,07380	0,05278	0,07345
	Groupe H			0,05307	0,07380	0,05278	0,07345

Groupe de communes A à H : les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : <https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html>

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} mai 2021

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1^{er} jour ouvré du mois. Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.



Gaz Energie Garantie 3 ans

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		106,48	122,75	202,32	248,72	202,32	248,72
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,06172	0,08418	0,04463	0,06367	0,04370	0,06256
	Groupe B			0,04521	0,06437	0,04427	0,06324
	Groupe C			0,04684	0,06632	0,04591	0,06521
	Groupe D			0,04893	0,06883	0,04799	0,06770
	Groupe E			0,05069	0,07094	0,04976	0,06983
	Groupe F			0,05319	0,07394	0,05226	0,07283
	Groupe G			0,05416	0,07511	0,05323	0,07399
	Groupe H			0,05416	0,07511	0,05323	0,07399

Groupe de communes A à H : les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : <https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html>



Gaz Energie Garantie 4 ans

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		96,00	111,69	202,32	248,72	202,32	248,72
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,05800	0,07972	0,03916	0,05711	0,03998	0,05809
	Groupe B			0,03974	0,05780	0,04056	0,05879
	Groupe C			0,04137	0,05976	0,04219	0,06074
	Groupe D			0,04346	0,06227	0,04428	0,06325
	Groupe E			0,04522	0,06438	0,04604	0,06536
	Groupe F			0,04773	0,06739	0,04854	0,06836
	Groupe G			0,04870	0,06856	0,04951	0,06953
	Groupe H			0,04870	0,06856	0,04951	0,06953

Groupe de communes A à H : les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : <https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html>